PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Séance du 14 septembre 2026

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures quarante-cinq minutes à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de convocation : 07/09/2026

Présents : ADIVEZE Marc, BLAIS Carole, BRIEU Michel, CATHALA Armand, DELL'AVANZATA Myriam, DOUMENC Marie-Christine, GIACOMIN Fabrice, LAGACHE Paul, LALANNE Josiane, MAS Sophie, MIRALLES Frédéric, MUNICH Laurie.

Absents : FERRIER Pascal (excusé), LAMOUROUX Jean-Joseph (excusé), REBIER CATANESE Alexandra (excusée).

Pouvoirs : FERRIER Pascal à CATHALA Armand, LAMOUROUX Jean-Joseph à ADIVEZE Marc, REBIER CATANESE Alexandra à DELL'AVANZATA Myriam.

Secrétaire de séance : Laurie MUNICH.

Monsieur Marc ADIVEZE, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers présents. Il constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Laurie MUNICH été désigné(e) comme secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2026

Il est proposé :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2026.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

II. Compte-rendu de décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal par délibération n°2026-012 en date du 20 mars 2026 (article L2122-22 du CGCT)

- Décision n°2026-003 du 04/09/2026 : virement de crédits n°VC2026-001

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65888/65 – Autres	10 600.00 €			
023/023 – Virement à la section investissement		10 600.00 €		
S/total Fonctionnement	**10 600.00 €**	**10 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
021/021 – Virement de la section fonctionnement				10 600.00 €
2151/21 – Réseaux de voirie		600.00 €		
21318/153 – Bâtiments divers		10 000.00 €		
S/total Investissement	**0.00 €**	**10 600.00 €**	**0.00 €**	**10 600.00 €**

Il est proposé :

- De prendre acte de ces décisions.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

III. Création d'un emploi non-permanent d'agent technique à temps complet du 01/10/2026 au 31/10/2026

Il est exposé :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 3 l 1° ;

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non-permanent pour accroissement d'activité d'agent technique dans les conditions prévues à l'article 3 l 1° de la loi n°84-53.

Il est proposé :

- De créer un emploi non-permanent dans le grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité du 01/10/2026 au 31/10/2026 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet et autres missions dévolues à ce cadre d'emploi.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial (catégorie C). La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374, indice majoré 370 du grade de recrutement.
- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

IV. Création d'un emploi permanent d'agent technique à temps complet

Il est rappelé :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est exposé :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour les missions suivantes :

- Régie de travaux municipale en charge des bâtiments (construction, rénovation et maintenance des bâtiments publics)
- Missions générales d'entretien et de maintenance du patrimoine communal dévolues au cadre d'emploi des adjoints techniques territorial (voirie, bâtiments, espaces verts et espaces publics, etc.)

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01/11/2026, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Il est proposé :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de régie de travaux municipale en charge des bâtiments et de missions générales d'entretien et de maintenance du patrimoine communal dévolues au cadre d'emploi des adjoints techniques territorial

(voirie, bâtiments, espaces verts et espaces publics, etc.) à temps complet à compter du 01/11/2026.
- De préciser que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

V. Soutien à la commune de Pomas suite à la tornade du 24 août 2026

Il est rappelé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT.

Il est exposé :

Le lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Alairac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas.

En parallèle de ce soutien financier, Alairac a envoyé deux de ses agents prêter main forte aux équipes techniques déployées sur place pour aider au déblaiement des gravats. De plus, une urne a été installée au secrétariat de mairie pour recueillir les dons des particuliers.

Il est proposé :

- De faire un don de 1 000 € à l'Association des Maires de l'Aude dont le siège social est situé :
  Maison des Collectivités
  85 avenue Claude Bernard
  CS 60050
  11890 CARCASSONNE CEDEX
- De préciser que le don s'effectuera par mandat administratif selon les références & coordonnées ci-dessous :
  Compte : "Solidarité Pomas - tornade août 2026"
  Titulaire : Association des Maires de l'Aude – Crédit Agricole
  IBAN : FR76 1350 6100 0042 5260 8600 030
  BIC : AGRIFRPP835
  SIRET : 494 657 588 00013
  APE : 9499Z

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

VI. Demande de subvention à la Région Occitanie : réaménagement de la maison des sports – modification / complément de dossier

Il est rappelé :

Par délibération n°2025-028 en date du 27 octobre 2025, la commune a sollicité un financement à la Région Occitanie pour le projet de réaménagement de la maison des sports et de la culture.

Pour mémoire, le coût estimatif de ce projet était de 257 857,28 € HT.

Il est exposé :
L'ajout d'équipements de cuisine professionnels dans l'espace restauration a en effet occasionné une augmentation du coût du projet estimée à 42 840 € HT, portant le coût global à 300 697,28 € HT.

Il est précisé que ce chiffrage n'est qu'estimatif : le montant définitif, tout comme celui du reste du projet, ne sera connu qu'à la conclusion de la procédure d'appel d'offres actuellement en cours.

Il est proposé :
- D'approuver le nouveau montant estimatif de ce projet, à savoir 300 697,28 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à compléter/modifier la demande de subvention déposée auprès de la Région Occitanie afin de financer ce projet à hauteur de 25% du montant des dépenses éligibles du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

VII. Modification du règlement intérieur des salles municipales

Il est rappelé :
Le règlement de location des salles municipales, et notamment son annexe 2, prévoit que la salle des associations ne peut pas être louée à des particuliers résidents de la commune.

Il est exposé :
La maison des sports accueillait de nombreuses activités et était également louée très fréquemment aux particuliers de la commune pour organiser leurs manifestations (repas, manifestations, etc.). Le prochain réaménagement de ce local en espace café / bar / épicerie a conduit la collectivité à étudier la possibilité de proposer à la location des particuliers une autre salle communale.

Il est proposé :
- De proposer la salle des associations à la location de particuliers résidents dans la commune à partir de ce jour.
- De supprimer toutes les possibilités de location de la maison des sports.
- De préciser que le montant de la location et du chèque de caution sera identique à celui pratiqué jusqu'à présent pour la maison des sports.
- De préciser que les associations de la commune restent prioritaires sur la réservation de cette salle.
- De modifier en ce sens le règlement de location des salles municipales, ainsi que son annexe 2.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
12	15	15	0	0

VIII. Vie scolaire & éducative

Vie scolaire
La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée. L'école accueille cette année 107 enfants répartis en 5 classes.

Durant les vacances estivales, les services techniques ont été mobilisés pour réaliser les travaux dans les bâtiments scolaires, afin d'offrir le meilleur confort possible aux enfants et aux équipes pédagogiques.

IX. Point sur les travaux et les projets en cours

Rénovation des placettes du monument aux morts, du temps libre et des tilleuls

Les travaux de cet important projet se dérouleront du 21 septembre au 30 octobre. Les entreprises RESCANIERES (terrassements & revêtements de sols), SERPE (espaces verts) et ROBERT SA (éclairages) ont été retenues pour réaliser ce chantier qui visera à mettre en valeur de façon particulièrement qualitative les placettes des tilleuls et du temps libre ainsi que le monument aux morts.

La collectivité, en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet CETUR, du cabinet CV ARCHITECTURE et de l'architecte-paysagiste Marie BERTRAND, sera particulièrement attentive à la réalisation de ce chantier.

Aménagement et sécurisation de la voirie aux abords de l'école et de l'hôtel de ville

Ce projet sera mené en même temps que celui de rénovation des placettes par l'entreprise RESCANIERES, du 21 septembre au 30 octobre 2026.

Pour mémoire, les travaux consistent en :

- La réalisation d'un plateau-ralentisseur devant l'école élémentaire, qui remplira deux fonctions :
  - Faire ralentir les véhicules sur cet espace sensible, à proximité immédiate d'enfants ;
  - Rendre accessible les salles du temps libre et du conseil municipal aux personnes à mobilité réduite.
- La création d'un parvis devant l'hôtel de ville, qui aura également deux usages :
  - Faire également ralentir la vitesse sur ce secteur : le parvis, qui fera office d'écluse, empêchera les véhicules de se croiser et les obligera à passer un par un avec un sens de priorité. Un coussin lyonnais sera également installé.
  - Marquer l'entrée du bâtiment par un aménagement de qualité.

Comme déjà évoqué, ces travaux vont engendrer des perturbations importantes de la circulation, du stationnement et des transports scolaires et collectifs. Toutes les mesures ont déjà été mises en place avec l'entreprise RESCANIERES, en lien avec la RTCA et la Directrice de l'école afin de garantir la sécurité de tous tout en assurant la conduite efficiente du chantier.

Un document d'information est d'ailleurs en cours de distribution sur la commune : il expose en détail les différentes règles de circulation et de stationnement durant les différentes phases des travaux.

Défense extérieure contre l'incendie

La première tranche d'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie est en cours de finalisation :

- Un poteau incendie a été installé fin 2024 au croisement entre la D211 et le chemin des Castelles.
- Un poteau incendie a été posé en haut de la rue de la montagne noire, à proximité de la résidence Laboual. Il est opérationnel depuis juin 2026.
- Le dispositif d'aspiration sur le réservoir du moulin sera installé dans les prochaines semaines par les équipes de SUEZ. Le devis, d'un montant de 17 600 € HT a été accepté et une dernière réunion technique s'est déroulée le 10 septembre courant en présence du SDIS, de Carcassonne Agglo, de SUEZ et de la commune.
- Le remplacement d'une conduite d'eau alimentant le poteau incendie du chemin des genêts sera effectué fin 2026 / début 2027 pour un montant estimé à 25 000 € HT (pris en charge par Carcassonne Agglo à hauteur de 50%).
- L'installation d'une bâche de 60 m^3 et d'un poteau aspiration au croisement chemin de la font d'Esteve / chemin de Castelbosc-le-bas / chemin du saut de l'âne est également prévu dans les prochaines semaines. Le devis est signé depuis le 30 janvier dernier mais la procédure d'acquisition foncière à l'euro symbolique du terrain, nécessaire avant de pouvoir engager les travaux, a pris un peu de retard. La situation devrait être régularisée dans les tous prochains jours.

Travaux de voirie

Après les gros travaux menés sur le chemin des Castelles au mois de juin, la commune va engager plusieurs travaux complémentaires de voirie, notamment :

- La mise en œuvre de fraisat (produit issu du recyclage de du revêtement des autoroutes, déjà utilisé sur la commune pour refaire le parking du cabinet de kinésithérapie de Laboual) sur différents secteurs de la commune, notamment les chemins de la fount bieillo et d'Escande (entre le domaine éponyme et route de Cailhau).
- Le curage de fossés, notamment au chemin d'Escande.
- La purge de racines ayant dégradé par endroits le revêtement de voirie du chemin du Pech vert et la reprise partielle de celui-ci en enrobé à froid par les services techniques municipaux.

Supports de communication digitaux

La commune va prochainement étoffer ses outils de communication à destination des administrés.

Tout d'abord, le panneau d'information lumineux situé derrière la bibliothèque va être remplacé par un panneau plus grand, éclairé par leds et beaucoup plus moderne.

Un deuxième panneau, à deux faces, va également être posé à la sortie du lotissement l'Auzina, au croisement avec la D211 vers Carcassonne.

Enfin, une borne interactive sera installée en suivant sur la façade de l'hôtel de ville : celle-ci permettra de diffuser toutes les publications légales (délibérations, arrêtés du Maire, procès-verbaux de conseils municipaux), actuellement affichées en papier à l'entrée du secrétariat, et de les rendre accessibles 24h/24.

La borne, tout comme les panneaux, permettront en outre de diffuser plus largement les différentes actualités et manifestations organisées par la municipalité et les associations.

Rénovation de l'éclairage public

La 9e tranche de rénovation de l'éclairage public devrait être réalisée durant l'automne 2026. Pour mémoire, cette phase prévoit le relamping led des lampadaires situés sur le chemin d'Ayroles (entre le croisement avec la côte de la moulière et le cœur de village), le chemin du Pech vert, le chemin des genêts et la côte de la moulière. L'entreprise ROBERT SA a été retenue pour réaliser ces travaux.

En outre, la commune et l'entreprise ROBERT SA sont en train d'élaborer le programme de la 10e tranche de rénovation de l'éclairage public, qui sera sans doute réalisée en automne 2027. Cette phase concernera les lampadaires du chemin du Moulin et ceux de l'Auzina 1 et 2. La demande de subvention au SYADEN sera déposée dans le courant du mois d'octobre.

Installation de climatiseurs

La municipalité continue d'équiper ses bâtiments communaux de climatiseurs afin d'améliorer le confort des usagers lors des épisodes de canicules, qui sont de plus en plus intenses et réguliers en période estivale.

Une unité va être installée dans la salle d'évolution de la maternelle dans le courant du mois de septembre. C'est la seule pièce du bâtiment qui n'en était pas encore équipée.

Une unité de climatisation mobile va également être commandée pour le cabinet de l'orthophoniste.

Enfin, un devis a été demandé pour équiper l'hôtel de ville et notamment l'accueil. Ces unités seraient installées dans le courant du mois de mai 2027.

Installation d'une borne IRVE

En mai dernier, le SYADEN a fait poser une borne de rechargement pour véhicules électriques sur le parking du tennis. Celle-ci sera raccordée et alimentée dans les tous prochains jours et permettra aux propriétaires de véhicules électriques de recharger leur véhicule en quelques dizaines de minutes.

X. Vie locale et associative

Manifestations et évènements récents

De nombreuses manifestations se sont déroulées durant l'été, avec beaucoup de succès :

- Le jeudi 02 juillet : 1ère édition 2026 des « Jeudis en Malepère » au Domaine Rose et Paul et aux Vignobles de Vendéole
- Le vendredi 10 juillet : repas des élus et du personnel municipal au cours duquel la médaille de la ville a été remise aux conseillers municipaux sortants
- Le jeudi 13 juillet : 2ème édition 2026 des « Jeudis en Malepère » aux Vignobles de Vendéole.
- Le vendredi 17 juillet : réunion de sécurité consacrée à la préparation de la fête locale qui a réuni la municipalité, la gendarmerie, le comité des fêtes et la société de sécurité privée. La réunion de travail a été suivie du repas des jeunes dans la cour de l'école.
- Le jeudi 23 juillet : 1ère édition 2026 des « Jeudis en Malepère » au Domaine du Pas de la Dame.
- Du vendredi 24 au lundi 27 juillet : fête locale qui s'est, comme chaque année, parfaitement déroulée.
- Le mardi 04 août : don du sang au foyer municipal avec la participation d'une trentaine de donneurs.
- Le jeudi 06 août : 2ème édition 2026 des « Jeudis en Malepère » au Domaine Rose et Paul.
- Le jeudi 20 août : 2ème édition 2026 des « Jeudis en Malepère » au Domaine du Pas de la Dame.
- Le samedi 29 août : soirée tapas organisée par Jum'Alairac à la salle associative, en présence d'environ 150 personnes.
- Le dimanche 13 septembre : fête des associations sur le site de Patôt et à l'Espace Arts et Rencontres suivi d'un apéritif offert par la mairie à 13h et d'un repas à 14h.

Manifestations et évènements à venir

Parmi les nombreuses manifestations à venir sur la commune, sont notamment prévus :

- Le samedi 19 septembre : Concert de solidarité avec POMAS organisé par Alai'Clic à l'Espace Arts et Rencontres à 14h30.
- Le mardi 22 septembre : atelier paléographie par l'association de généalogie à la salle associative à 14h
- Le samedi 26 septembre : journée portes ouvertes de Dogs en Foly au terrain d'agility sous la maison des sports à partir de 14h suivie d'un repas à 19h
- Le samedi 03 et le dimanche 04 octobre : rencontre jets turbine Kero & EDF RC organisée par Les Ailes d'Alairac sur la piste d'aéromodélisme à partir de 9h
- Le jeudi 08 octobre : rencontre Généanet de l'association de généalogie à la salle associative à 18h30
- Le samedi 10 octobre : concert Erwens chante Ferrat organisé par le FJEP au foyer municipal à 20h
- Le dimanche 11 octobre : Marche Rose et balade à motos à l'occasion d'Octobre Rose à partir de 9h à l'espace Arts et Rencontres
- Le vendredi 16 octobre : loto de la chasse à l'Espace Arts et Rencontres à 20h.

XI. Questions diverses

Sans objet.